



Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20241007-2024_151_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Commande à la société « Entre Vous et Nous » pour la soirée du personnel communal du 13 décembre 2024 (1.1)**

Service : *Culture, Évènements et Associations (NK)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et la procédure communale de commande en vigueur,

VU les devis demandés auprès de deux traiteurs pour la soirée du personnel communal du 13 décembre 2024 dont celui de la société « Entre Vous et Nous », annexé,

VU le budget 2024,

VU l'engagement n° 24D-003671 annexé,

CONSIDÉRANT que la signature avec la société « Entre Vous et Nous » dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 6 960€ HT. Le montant facturé sera ajusté en fonction du nombre de participants à la soirée.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 octobre 2024
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 08 octobre 2024, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 08 octobre 2024.